



Adoptez le label en 5 objectifs !

Votre collectivité a montré de l'intérêt pour le label « **Territoires de Commerce Équitable** » (TDCE) lors d'échanges et de rencontres avec les co-porteurs de la campagne TDCE (Commerce Équitable France, Max Havelaar France, la Fédération Artisans du Monde, FAIR[e]un monde équitable).

Le commerce équitable est un moyen de contribuer aux politiques publiques de votre collectivité en faveur de la consommation responsable, de la commande publique durable, des Objectifs de Développement Durable, de l'Économie Sociale et Solidaire, de l'agriculture durable et des solidarités internationales.

Pour valoriser vos actions actuelles et engager votre collectivité dans une démarche de progrès, Territoires de Commerce Équitable vous propose de participer à cette campagne dès 2019 en réalisant un plan d'action pour l'année 2020 Autour de 5 objectifs :

- 1) Mettre en place un comité de pilotage multi-acteurs, lieu d'échange pour bâtir le plan d'actions de la campagne
- 2) Voter une délibération et acheter des produits issus du commerce équitable
- 3) Promouvoir des actions de sensibilisation et d'éducation et communiquer sur les réalisations
- 4) Contribuer à développer l'offre de produits équitables et soutenir les filières de production
- 5) Inviter les principales entreprises et organisations du territoire à s'approvisionner en produits du commerce équitable.

Pour lancer la dynamique, il vous suffit de **remplir le premier objectif de la campagne en réunissant votre comité de pilotage composé des acteurs de votre territoire** pour co-construire ensemble le **plan d'action** et atteindre les autres objectifs du label.

- Le label est attribué pour une durée de **3 années**.
- Soyez le plus exhaustif et réaliste possible. **Tâchez de remplir l'ensemble des objectifs** : même les petites actions seront valorisées, ne laissez rien de côté !
- Le label est décerné par un **jury national** composé d'experts de l'ESS et du développement durable aux collectivités qui obtiendront la **note minimum de 10/20**. **Par la suite, votre comité de pilotage sera en charge d'une auto-évaluation annuelle**, transmise au jury à l'issue des 3 ans pour le renouvellement.
- Il se réunira fin novembre et **les dossiers de candidature devront nous parvenir avant le 30 octobre 2018**

Retrouvez toutes les astuces pour réussir votre campagne dans notre nouveau guide du label à télécharger sur notre site web : <https://bit.ly/2J6Y9Vf>

Les co-porteurs et le chef de projet, Laurent Martinez se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions : chefdeprojet@territoires-ce.fr , 01 43 94 72 43.

